



Conseil économique et social

Distr. limitée
31 juillet 2018
Français
Original : Anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2018

12-14 septembre 2018

Point 7 a) de l'ordre du jour provisoire *

Descriptif de programme de pays

Bénin

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour le Bénin est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global pour la période 2019-2023, soit un montant de 40 440 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 56 582 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spéciales.

Conformément à la décision 2014/1 du Conseil d'administration, le présent document reflète les commentaires émis par les membres du Conseil d'administration sur le projet de descriptif de programme de pays qui a été présenté 12 semaines avant la deuxième session ordinaire de 2018.

* [E/ICEF/2018/19](#)

Note : La version française du présent document a été établie dans son intégralité par l'UNICEF.



Fondements du programme

1. Le Bénin est un pays de l'Afrique de l'Ouest caractérisé par un régime démocratique stable et par une grande diversité socio-culturelle. Sa population est actuellement estimée à plus de 11 millions¹ dont 51 % d'enfants et 25,6 % d'adolescents. Cette population est majoritairement rurale (55,4 %) bien qu'elle connaisse une urbanisation rapide (3,67 % par an).

2. Le contexte national est marqué par l'engagement du Gouvernement en faveur de la mise en œuvre des objectifs de développement durable (ODD) et du Programme d'Action du Gouvernement (2016-2021). Le Gouvernement actuel a enclenché des réformes institutionnelles ambitieuses afin de consolider la démocratie, l'état de droit et la bonne gouvernance, tout en veillant à promouvoir la transformation économique et le développement du capital humain.

3. Le Bénin a enregistré une croissance économique moyenne annuelle de 4,5 % au cours des cinq dernières années. Entre 2011 et 2015², la proportion de la population vivant sous la pauvreté monétaire a progressé de 36,1 % à 40,1 %. Les inégalités se sont accentuées avec un indice de Gini passant de 0,464 à 0,470 sur la même période. La pauvreté monétaire affecte sévèrement le bien-être des enfants. Selon l'étude sur la pauvreté et les privations de l'enfant au Bénin³, 43 % des enfants vivaient dans des ménages pauvres, et 64,5 % souffraient simultanément d'au moins trois privations par rapport à leurs besoins essentiels (santé, nutrition, éducation, assainissement, etc.). La pauvreté multidimensionnelle de l'enfant affecte plus d'enfants que la pauvreté monétaire. Les enfants les plus défavorisés vivent dans des ménages ruraux, pauvres, de grande taille, et/ou dirigés par une personne peu instruite. Les enfants habitant dans certains départements du Nord et du Centre du pays cumulent plus de privations qu'ailleurs.

4. Le pays a fait d'importants investissements dans les secteurs sociaux prioritaires. Actuellement, les fonds alloués à la santé (7 %) et à l'éducation (23 %) représentent environ 30 % des dépenses publiques annuelles. Malgré le niveau élevé des investissements publics⁴, les résultats ne sont pas au rendez-vous en raison de la répartition inéquitable et de la dépense non optimisée des ressources – une situation qui a exacerbé les inégalités territoriales et les privations.

5. Des améliorations importantes ont été enregistrées concernant la couverture sanitaire et l'accès à l'eau potable. Toutefois, les taux de mortalité néonatale, infantile et infanto-juvénile (enfants de moins de 5 ans) sont passés respectivement de 32, 67 et 125 à 31,63 et 98 pour 1 000 naissances vivantes entre 2011 et 2016⁵, avec le maintien d'importantes disparités. Les taux les plus élevés de mortalité sont enregistrés chez les enfants les plus pauvres, ceux ayant une mère peu instruite et ceux vivant dans certains départements du Nord et Centre. Selon un rapport de l'UNICEF⁶, d'ici à 2030, le Bénin devra au moins doubler ses efforts pour atteindre la cible concernant la mortalité néonatale inscrite dans les ODD. Le paludisme, la diarrhée et les infections respiratoires aiguës entraînent 37,8 % des décès d'enfants de moins de 5 ans. La proportion d'enfants entièrement vaccinés avant leur premier anniversaire est restée stationnaire autour de 41 % depuis 2006. Le taux de

¹ Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique (INSAE), Recensement Général de la Population et de l'Habitation, 2014

² INSAE, Enquête Modulaire Intégrée sur les conditions de vie des ménages, 2015

³ Ministère du plan et de développement, UNICEF, Rapport sur la pauvreté et les privations de l'enfant au Bénin, 2016

⁴ Banque Mondiale, Revue du système de gestion des finances publiques, 2015

⁵ Levels and Trends in Child Mortality, 2017

⁶ UNICEF, Progress for every child in the sustainable development goal era, 2018

transmission mère-enfant du VIH atteint 6,7 %. Environ 37 % des établissements de santé ruraux disposent des équipements essentiels contre 55 % en milieu urbain⁷. La prévalence de la malnutrition chronique demeure élevée (34 %). Les enfants vivant dans les foyers les plus pauvres (46 %) et ceux résidant dans certains départements, notamment dans le Nord du pays, ont davantage de risques de présenter un retard de croissance : plus de deux fois par rapport à ceux des ménages les plus aisés (18 %). L'accès aux installations sanitaires améliorées (14%) est faible, avec de grandes disparités entre les milieux urbains et ruraux, se traduisant par des taux de défécation à l'air libre parmi les plus élevés de la région.

6. Le développement de la petite enfance (DPE) est marqué par des disparités socioéconomiques et géographiques. Au niveau national, 61,4 % des enfants de 3 à 4 ans accèdent aux services DPE : 72 % pour les enfants issus des foyers les plus riches contre 58% pour les pauvres ; 72% pour les enfants du département du Littoral contre 54% pour ceux du département d'Alibori. La fréquentation du système préscolaire améliore sensiblement le développement du jeune enfant (73% de ceux qui le fréquentent présentent un développement sur la bonne voie, contre 60% pour les autres)⁸. L'accès au système préscolaire est très limité à l'échelle nationale (13%), accusant de fortes inégalités entre les enfants les plus pauvres (2,1 %) et les plus riches (37,8 %).

7. Les efforts déployés dans le secteur de l'éducation ont amélioré l'accès à l'enseignement et réduit les inégalités de genre, notamment dans le primaire. Toutefois, le taux net de fréquentation reste modeste (74,9 %) et de fortes disparités perdurent selon le niveau de richesse, les départements et le genre. Les taux de fréquentation des enfants pauvres dans le primaire ne dépassent pas 51 % et celui de l'achèvement 44 % contre respectivement 94 % et 82 % chez les enfants les plus favorisés. On observe que 43 % des filles et 36 % des garçons des ménages les plus pauvres n'ont jamais été à l'école. Certains départements affichent des taux de fréquentation et d'achèvement très inférieurs aux moyennes nationales. Au premier cycle de l'enseignement secondaire, l'écart se creuse entre les filles (37,8 %) et les garçons (49,4 %) ; les enfants vivant en milieu rural et dans les départements du Nord sont les plus défavorisés. Avec seulement 48 % des élèves de cours moyen maîtrisant les compétences de base en français et 38 % en mathématiques, les acquis en langue d'apprentissage et en mathématiques restent bas⁹.

8. Malgré certains progrès constatés notamment dans l'enregistrement des naissances et la lutte contre les mutilations génitales féminines, de sérieux défis restent à relever concernant la protection des enfants. Environ 91 % des enfants âgés entre 1 et 14 ans ont été victimes d'au moins une forme de violence. Les violences basées sur le genre prédominent. On a rapporté 8 000 cas de grossesses dans les écoles en 2017¹⁰. Environ 26 % des femmes âgées de 20 à 24 ans ont été mariées avant l'âge de 18 ans, et 7 % avant l'âge de 15 ans. Les filles vivant dans le Borgou, le Donga et l'Alibori ont plus de risques d'être mariées avant leur majorité. Le travail des enfants affecte 52,5 % des enfants dont 40 % travaillent dans des conditions dangereuses.¹¹ Il est plus fréquent dans les ménages très pauvres (68,1 %), en milieu rural (61 %) et dans certains départements.

9. Les adolescents souffrent de multiples privations en matière d'éducation, de santé, de protection et d'accès à l'information. On estime que 43,1 % des

⁷ Évaluation de la préparation et de la disponibilité des services, 2015

⁸ Enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS), 2014.

⁹ Programme d'Analyse des systèmes éducatifs de la Conférence des ministres de l'éducation des pays ayant le français en partage (Confemen), 2015

¹⁰ Ministère de l'éducation, 2016-2017

¹¹ MICS, 2014.

adolescentes et 31,6 % des adolescents de 15-19 ans n'ont pas accès aux médias au moins une fois par semaine. Le taux de natalité des adolescentes est élevé (94 ‰), variant de 149 ‰ pour celles sans instruction à 16 ‰ pour celles ayant suivi un enseignement secondaire. Seulement 21,6 % de la population féminine âgée entre 15 et 24 ans ont une connaissance approfondie du VIH/SIDA contre 31,3 % de la population masculine dans la même tranche d'âge. Les adolescentes sont davantage exposées à des discriminations fondées sur le genre. La revue programmatique genre de 2017 du programme de pays a souligné l'importance de renforcer la promotion des droits des adolescentes en s'alignant sur le Plan d'action pour l'égalité des sexes 2.0 en vue de briser la transmission intergénérationnelle de la pauvreté.

10. La récurrence des épidémies (choléra, fièvre Lassa) et les aléas des changements climatiques frappent le Bénin. Plusieurs départements (Mono, Alibori, Borgou et Zou) sont fréquemment sujets aux inondations et sécheresses, qui mettent à mal la résilience des communautés. Sur le plan sécuritaire, le Bénin demeure vulnérable au vu de la situation détériorée dans les pays limitrophes, notamment au Burkina Faso, au Niger et au Nigéria.

11. Un double enseignement peut être tiré de l'exécution du programme en cours pour faciliter la mise en place du nouveau : Premièrement, la dispersion du programme actuel (dans 21 municipalités réparties dans sept départements) a conduit à une coordination et à des synergies non optimisées au sein de l'UNICEF et avec le Gouvernement et les différents partenaires. Il sera crucial de réorienter les efforts en ciblant les disparités liées à la pauvreté multidimensionnelle des enfants. Deuxièmement, bien que certains modèles qui ont été promus par l'UNICEF et ont fait leurs preuves en matière d'équité (prise en charge intégrée des maladies de l'enfant dans sa communauté, modèles d'intégration des enfants marginalisés dans le système éducatif institutionnel ou encore alternatives éducatives à destination des adolescents déscolarisés) aient été intégrés au sein des politiques nationales et plans de développement municipaux, les efforts doivent être poursuivis pour qu'ils s'inscrivent dans la durée.

12. L'UNICEF jouit d'une crédibilité solide auprès des communautés et partenaires qui lui reconnaissent un avantage comparatif s'agissant des données disponibles sur les enfants, du plaidoyer et du dialogue politique, de la communication pour le développement (C4D), et de la présence opérationnelle dans les zones défavorisées.

13. Le nouveau programme prend en compte ces enseignements tout en déplaçant la focale sur les points suivants : la production et la mobilisation systématiques de données probantes pour informer le plaidoyer et favoriser une allocation équitable des ressources tout en optimisant l'efficacité des dépenses publiques ; l'engagement communautaire/citoyen pour améliorer la demande de services de qualité et exiger des responsables qu'ils rendent des comptes ; et la convergence géographique guidée par les multiples privations des enfants plutôt que par une approche sectorielle.

Priorités du programme et partenariats

14. Aligné sur les ODD et le Plan stratégique (PS) de l'UNICEF 2018-2021, le programme de pays contribuera aux efforts nationaux pour garantir aux enfants et adolescents, en particulier les plus défavorisés, les mêmes chances en matière d'accès et d'utilisation des services essentiels. La théorie de changement du programme stipule que si les enfants vivant dans les ménages ruraux, pauvres, de grande taille, et/ou dirigés par une personne peu instruite étaient les bénéficiaires prioritaires des investissements du pays, la situation globale des enfants du Bénin serait améliorée. Les principaux obstacles qui empêchent ces enfants d'en être les bénéficiaires tiennent aux carences suivantes : déséquilibres constatés dans les systèmes de

planification, d'allocation et d'utilisation des ressources ; accès insuffisant aux services sociaux et qualité médiocre de ces derniers ; et persistance des comportements et normes néfastes pour les enfants, surtout les filles.

15. Le programme appuiera l'atteinte des cibles nationales désignées comme prioritaires dans le cadre des ODD et du Programme d'Action du Gouvernement (PAG 2016-2021). Il contribuera aux efforts du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (PNUAD) 2019-2023 visant à la mise en place des conditions favorables à un développement inclusif, participatif et équitable afin de ne laisser personne de côté. Il tient compte des recommandations et des observations finales émises par le Comité des Droits de l'Enfant (CDE) en 2016 et 2018^{12 13 14}. Il œuvrera à l'application du cadre législatif et réglementaire aligné sur la Convention relative aux droits de l'enfant et sur d'autres engagements mondiaux.

16. Le programme pays aura une envergure nationale en matière de plaidoyer, d'appui aux politiques et de stratégies pour un environnement favorable aux enfants ; il se fondera sur la production et l'utilisation de données probantes, notamment sur les privations subies par les enfants, les finances publiques ou encore l'urbanisation rapide. Au niveau opérationnel, le programme concentrera ses efforts sur trois départements (Alibori, Borgou et Zou), où les enfants souffrent le plus de pauvreté multidimensionnelle, afin que toutes les composantes interviennent en synergie pour maximiser les efforts.

17. Pour un meilleur alignement sur le PAG 2.0, le programme sera sous-tendu par une stratégie en faveur de l'égalité des sexes qui portera une attention particulière aux adolescentes défavorisées à travers deux priorités interconnectées : l'éducation et l'abandon du mariage des enfants. En outre, l'égalité des sexes sera prise en compte dans tous les domaines d'intervention. Pour apporter une réponse intégrée, le programme renforcera les synergies d'action avec la C4D pour lutter contre les normes sociales et pratiques préjudiciables ; il veillera, par ailleurs, à la production de données concrètes pour informer les politiques en faveur des droits des adolescentes.

18. L'UNICEF renforcera le recours aux innovations pour accélérer les progrès en faveur des enfants. Le programme adoptera des stratégies de communication intégrée combinant les médias traditionnels et les plateformes numériques. Cela permettra de placer l'enfant au cœur du programme de développement, en encourageant les décideurs politiques, la population dans son ensemble et les personnalités influentes à soutenir la cause des enfants. Il s'agira également de donner aux enfants et aux jeunes les moyens pour s'investir sur les dossiers qui les concernent.

19. En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA), l'UNICEF instaurera le chapitre commun du PS 2018-2021 notamment autour de la santé des adolescentes, de l'égalité des sexes et de l'optimisation des données pour le développement durable. Les partenariats avec les autres organisations internationales, le secteur privé, les organisations de la société civile ainsi que la coopération Sud-Sud et triangulaire seront renforcés pour parvenir à des résultats plus tangibles en faveur des enfants.

20. Le programme de pays sera mis en place à partir des composantes suivantes, sélectionnées à la suite d'un processus participatif impliquant l'ensemble des acteurs.

¹² CRC/C/BEN/CO/3-5.

¹³ CRC/C/OPS/BEN/Q/1.

¹⁴ CRC/C/OPAC/BEN/Q/1.

Survie et développement de l'enfant

21. Cette composante contribuera aux efforts nationaux pour lever les obstacles qui sont à l'origine de la situation actuelle : réduction limitée des niveaux de mortalité néonatale et chez les enfants de moins de 5 ans, prévalence de la malnutrition chronique, améliorations marginales en matière d'assainissement ou encore d'épanouissement des enfants et des adolescents.

22. Cette composante repose sur les prémisses suivantes : a) Le Gouvernement et les partenaires de développement continueront à s'engager sur la voie des réformes et des innovations pour améliorer la gouvernance, le financement et la responsabilisation ; et b) des synergies efficaces seront mises en place parmi les partenaires de développement s'agissant de la santé maternelle, néonatale, des enfants et des adolescents, notamment autour de la nutrition, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH).

23. L'appui de l'UNICEF s'alignera sur le Plan National de Développement Sanitaire 2018-2022, en se focalisant sur l'environnement de mise en œuvre du programme. Il visera à renforcer le système d'information sanitaire afin d'intégrer des données ventilées liées au genre et provenant des communautés : il s'agira d'en faire un outil efficace de planification et de prise de décision. La révision du modèle de planification opérationnelle et la formation des équipes amélioreront le ciblage des populations défavorisées. Le renforcement du système de gestion-distribution garantira la disponibilité des produits de santé essentiels sur la durée. L'UNICEF s'engagera en faveur de l'extension de l'accès des enfants les plus vulnérables à des services de santé de qualité, appuiera le développement d'un modèle intégré d'interventions au niveau communautaire, et favorisera la promotion des pratiques familiales essentielles (PFE) et d'un ensemble d'interventions à fort impact au cours des 1 000 premiers jours de la vie de l'enfant.

24. En collaboration avec GAVI, l'Alliance du Vaccin et le Partenariat international pour la santé (IHP+) et les initiatives associées, l'UNICEF favorisera un suivi fondé sur l'équité, la formation et la dotation en équipements et produits de santé essentiels pour renforcer les capacités des équipes nationales, des équipes d'encadrement des zones sanitaires, des prestataires de santé et des relais communautaires impliqués dans les domaines d'intervention. Ce faisant, l'UNICEF s'assurera que les communautés les plus vulnérables bénéficient d'un meilleur accès à des interventions à fort impact et de qualité en matière de santé maternelle et néonatale, de nutrition et de composantes WASH.

25. Le programme s'attaquera aux goulots d'étranglement liés à la demande des services de santé en renforçant la C4D à travers l'élaboration et la mise en œuvre des plans de communication intégrés au niveau des zones sanitaires en collaboration avec les élus locaux et les femmes leaders sur la base du modèle actuel de promotion des PFE intégré aux interventions d'éveil et de stimulation de l'enfant pour l'adoption de comportements favorables à la santé.

26. Les innovations technologiques seront utilisées pour le suivi personnalisé de l'enfant afin de faciliter la remontée des données sur l'offre de services ainsi que la gestion de stocks des produits de santé essentiels et les déclarations des naissances et décès maternels et néonataux.

27. L'UNICEF renforcera les partenariats avec les acteurs clés du secteur, y compris les Organisations de la Société Civile (OSC), le secteur privé, les municipalités et les parlementaires pour renforcer la gouvernance et la coordination, formalisées par la signature d'un accord de partenariat (pacte national).

28. Les synergies établies entre les composantes Éducation et Protection de l'enfance permettront d'apporter une réponse multisectorielle aux besoins des jeunes enfants et des adolescents, d'améliorer l'environnement d'apprentissage dans les écoles, et d'assurer une meilleure prise en charge des enfants victimes de violences et d'abus. La composante Politiques sociales appuiera le plaidoyer en faveur de l'augmentation des allocations budgétaires et d'une efficacité accrue des transferts, en privilégiant la santé communautaire. Le partenariat avec l'UNFPA et l'OMS favorisera l'accès des adolescents aux soins et à l'information sur les comportements à risque.

Éducation de base de qualité

29. La composante Éducation soutiendra les efforts nationaux visant à ce que les enfants de 3 à 17 ans, notamment les plus défavorisés, bénéficient de services d'éducation de base inclusifs et de qualité – y compris dans les situations d'urgence – et restent scolarisés.

30. Cette composante repose sur les prémisses suivantes : a) Le Gouvernement prendra des mesures afin d'améliorer la gouvernance du système éducatif pour une utilisation rationalisée des ressources ; b) les instances éducatives nationales et locales disposeront de moyens techniques et financiers suffisants pour mettre en place des services éducatifs de qualité ; et c) la décentralisation du secteur de l'éducation se traduira par un transfert d'autorité et de ressources entièrement au profit des municipalités.

31. Pour contribuer au renforcement de l'accès équitable et de la qualité des enseignements, au développement de la demande, à l'amélioration de l'offre et à la lutte contre l'abandon scolaire, notamment celui des filles, le programme appuiera : a) le développement d'un système d'évaluation des acquis préscolaires et primaires, b) le renforcement du système de gestion de l'information, c) le renforcement des capacités des enseignants et des superviseurs sur les contenus et méthodes d'enseignement inclusifs et tenant compte des disparités entre les sexes, d) la mise en place de modèles innovants en coopération avec les directeurs d'établissement en vue de réduire les coûts cachés et d'assurer le suivi de la fréquentation et des performances scolaires, e) l'élaboration de modèles éducatifs inclusifs et innovants dans certains départements, f) des mesures spécifiques d'accompagnement de l'éducation des filles adolescentes, et g) le plaidoyer pour la mise à disposition de services de protection sociale et de protection de l'enfance dans les établissements scolaires, et pour le transfert de ressources et d'expertise aux municipalités.

32. L'UNICEF consolidera les capacités de planification, gestion et suivi afin que les plans locaux soient centrés sur l'équité de l'offre et de l'accès. En outre, les stratégies suivantes seront déployées : a) le renforcement des capacités des parents et communautés notamment pour la prise en charge de la petite enfance dans les écoles au quotidien, b) le développement d'un partenariat stratégique dans le secteur éducatif avec les partenaires clés – l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Programme alimentaire mondial (PAM), la Banque mondiale, ainsi que les partenaires bilatéraux (France, Allemagne et Suisse) – pour que le programme se traduise par les résultats escomptés, et c) le plaidoyer auprès du Gouvernement pour assurer un financement équitable, surtout au niveau local.

33. Cette composante sera conjuguée à la composante Survie et développement de l'enfant afin de porter assistance aux jeunes enfants dans les centres communautaires et d'améliorer l'environnement des apprentissages scolaires. Elle sera mise à contribution conjointement avec la composante Protection de l'enfance, pour la mise en œuvre de la stratégie en faveur de l'égalité des sexes visant à l'autonomisation des

filles adolescentes. L'UNICEF renforcera son partenariat avec l'UNESCO, le PAM, le Partenariat Mondial pour l'Education, la société civile et les autres partenaires afin d'améliorer la coordination et d'aboutir à de meilleurs résultats pour les enfants.

Protection de l'enfance

34. La composante Protection de l'enfance s'inscrira dans le cadre des efforts nationaux consistant à lever les obstacles entravant l'élimination de la violence exercée envers les enfants, mais aussi du travail et du mariage des enfants. L'UNICEF s'attèlera à accompagner la mise en œuvre de plans d'action des politiques sectorielles visant à venir à bout de ces barrières afin de garantir que les enfants et adolescents s'épanouissent dans un environnement protecteur, même dans les situations d'urgence.

35. Les principaux facteurs de réussite pour cette composante sont les suivants : a) un engagement plus tangible du Gouvernement afin de renforcer les systèmes de protection de l'enfance ; b) un accroissement des ressources financières et humaines destinées auxdits systèmes ; et c) une participation et un engagement effectifs des communautés et des détenteurs de droits.

36. L'UNICEF renforcera les capacités de l'État pour : a) mener à bien une programmation, une planification, une budgétisation et un suivi raisonnables ; b) coordonner efficacement les efforts déployés en matière de protection de l'enfance ; c) appliquer les législations et politiques liées à la protection de l'enfance, et d) produire et utiliser efficacement des données permettant d'orienter les politiques et la programmation. Cette composante renforcera davantage les systèmes de protection de l'enfance en améliorant l'offre et l'utilisation de services de qualité, en consolidant les capacités d'intervention des centres de promotion sociale, de la police et du système judiciaire et en veillant à promouvoir les innovations. Le programme privilégiera les mécanismes communautaires de protection de l'enfance pour porter assistance aux enfants vulnérables dans les départements d'intervention.

37. L'UNICEF renforcera ses activités de plaidoyer et C4D pour lutter efficacement contre les normes sociales préjudiciables et offrir des services de qualité. Le programme donnera aux chefs traditionnels et religieux les outils pour déconstruire les tabous et stéréotypes préjudiciables pour les enfants. Il aidera les parents à s'investir davantage dans la promotion des initiatives autour du DPE.

38. L'UNICEF favorisera la participation accrue des adolescents et de la jeunesse en tant qu'acteurs du changement à travers le renforcement des pouvoirs de leurs associations et réseaux et leur implication effective dans les différentes phases du programme.

39. Cette composante sera étroitement liée aux autres programmes. Il s'agira de promouvoir le DPE, répondre aux besoins de soins des enfants et adolescents victimes de violences et autonomiser les filles adolescentes dans le cadre de la stratégie en faveur de l'égalité des sexes. Sous la direction du Ministère des affaires sociales, l'UNICEF renforcera son partenariat avec les OSC, le secteur privé, les organismes des Nations Unies, notamment le PNUD, l'UNFPA et d'autres partenaires de développement pour améliorer la disponibilité des prestations et la qualité des services de protection à destination des enfants vulnérables, victimes de violences ou d'abus.

Politiques sociales

40. Cette composante contribuera aux efforts nationaux visant à l'élimination des barrières qui entravent l'accès – et la demande – des enfants et adolescents les plus

défavorisés à des services sociaux de base de qualité à travers la promotion de politiques sociales inclusives et de finances publiques équitables.

41. La mise en œuvre réussie de cette composante implique l'engagement du Gouvernement dans les domaines suivants : a) promouvoir l'équité, b) répondre aux besoins en matière d'informations et de données probantes relatives aux vulnérabilités des enfants, et c) encourager la formation de synergies efficaces entre les partenaires impliqués dans les questions liées à la protection sociale.

42. Le renforcement des capacités nationales, notamment de l'Institut National de la Statistique et de l'Analyse Économique et des centres de recherche permettra la production de données ventilées fiables sur la pauvreté multidimensionnelle des enfants et des adolescents qui alimenteront le plaidoyer politique et les processus décisionnaires en vue d'éliminer les inégalités, notamment de genre. Les données faciliteront la mesure des progrès réalisés par le pays dans le cadre des ODD. L'UNICEF renforcera les pouvoirs des autorités départementales et municipales dans les départements d'intervention afin qu'elles puissent planifier et mesurer l'impact de leurs interventions dans l'optique de la réduction des disparités, et ce, grâce aux indicateurs sociaux. Le renforcement des capacités des adolescents, des jeunes et des OSC augmentera leur participation dans les processus de planification, de suivi et de contrôle en tant qu'intervenants proactifs et citoyens responsables.

43. La pauvreté multidimensionnelle des enfants sera également combattue à travers le renforcement de systèmes de protection sociale adaptés aux enfants les plus vulnérables pour accélérer la poursuite des ODD liés aux droits des enfants. Le programme appuiera la mise en œuvre et le suivi du programme phare du Gouvernement pour la protection sociale (Assurance pour le renforcement du capital humain) en étroite collaboration avec le PNUD et la Banque Mondiale (BM). Il développera des synergies avec le projet des transferts monétaires financé par la BM via le ciblage des ménages les plus pauvres et le renforcement des pouvoirs des centres de promotion sociale à l'échelle nationale.

44. L'UNICEF renforcera les pouvoirs des Ministères de la planification et du développement (MPD) et de l'économie et des finances (MEF) en matière d'analyse des budgets en vue d'un plaidoyer efficace pour l'augmentation des investissements en faveur des enfants. La revue centrée sur l'équité des mécanismes d'allocation géographique des ressources assurera la durabilité des modèles ayant fait leurs preuves. L'UNICEF travaillera de concert avec le PNUD, la BM, le Fonds Monétaire International (FMI) et l'Agence allemande pour la coopération internationale, qui constituent les principaux acteurs dans le domaine des finances publiques.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composantes du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Survie et développement de l'enfant	14 497	41 395	55 892
Éducation de base de qualité	5 523	8 647	14 170
Protection de l'enfance	6 240	5 430	11 670
Politiques sociales	5 188	110	5 298
Efficacité du programme	8 992	1 000	9 992
Total	40 440	56 582	97 022

Administration du programme et gestion des risques

45. L'UNICEF participera activement au comité de pilotage du PNUAD ainsi qu'aux groupes opérationnels internes, notamment le Comité Programme et l'équipe de gestion des opérations. L'UNICEF prendra également part aux travaux des groupes de résultats pour renforcer le suivi et la collaboration techniques au sein de l'équipe de pays des Nations Unies.

46. Parmi les risques potentiels qui pèsent sur le programme, figurent les grèves répétées engagées par les travailleurs du secteur social, l'environnement évolutif de l'aide, l'instabilité de la situation sécuritaire sous-régionale, les catastrophes naturelles et les capacités limitées des partenaires. Pour atténuer ces risques, l'UNICEF maintiendra un dialogue constant avec les instances compétentes du Gouvernement et appuiera la participation des membres des communautés et de la société civile. Conjointement avec les autres partenaires, l'UNICEF plaidera en faveur d'une attribution prioritaire des dépenses sociales en faveur des enfants. Le programme continuera d'assurer un niveau élevé de préparation aux urgences grâce à la nouvelle plateforme de préparation aux urgences. Les ambitions du programme visant à la réduction des inégalités et des facteurs de vulnérabilité des communautés, en particulier chez les jeunes, contribueront à la prévention des conflits.

47. Pour sécuriser les ressources nécessaires, l'UNICEF misera sur la fidélisation des donateurs actuels et la diversification accrue du portefeuille de donateurs dans le cadre du programme de pays, en générant des rapports de qualité, en assurant une communication efficace sur les thématiques relatives aux enfants, et en soumettant des propositions de financement de façon proactive. L'organisme s'efforcera de tirer parti des budgets nationaux et des ressources des autres partenaires.

48. Le suivi du programme sera assuré régulièrement par l'équipe de direction du pays afin d'enclencher à temps les mesures correctives, le cas échéant. Le programme renforcera les capacités des partenaires quant à la mise en œuvre d'une approche harmonisée en vue de la réalisation de transferts des fonds et de missions d'assurance qualité moyennant des visites de terrain, des vérifications ponctuelles et un suivi des fournitures et du matériel.

49. Ce descriptif de programme de pays présente la contribution de l'UNICEF aux résultats nationaux et sert d'outil de reddition des comptes auprès du Conseil d'Administration pour l'alignement des résultats et des ressources attribués au programme. Les responsabilités des gestionnaires au niveau du pays, de la région et du siège vis-à-vis des programmes de pays sont prescrites dans les politiques et procédures relatives au programme et aux opérations de l'organisation.

Suivi et évaluation

50. Le pilotage du programme de suivi utilisera le cadre des résultats et des ressources comme outil principal. Le pilotage s'appuiera sur les données concrètes générées par les bases d'informations, enquêtes, études et évaluations de routine nationales, ainsi que sur des informations provenant des revues biennuelles et annuelles et des visites de suivi programmatiques. Ce mécanisme de suivi conjointement géré avec le MPD sera aligné sur le cadre de suivi et d'évaluation du PNUAD, lequel s'ajuste au suivi des plans nationaux. Le suivi des résultats axé sur l'équité permettra de disposer d'informations utiles pour l'identification des goulots.

51. L'analyse des informations obtenues effectuée par l'UNICEF permettra d'apprécier les changements par rapport aux résultats attendus, de passer en revue les théories de changement et de réajuster la répartition des ressources.

L'évaluation de 2017 portant sur l'égalité des sexes sera actualisée à mi-parcours afin de mesurer les progrès accomplis et de procéder aux ajustements nécessaires.

52. L'UNICEF appuiera la mise en œuvre de la politique nationale de l'évaluation et de la nouvelle stratégie nationale du développement de la statistique pour promouvoir une culture du résultat à travers le renforcement des capacités en matière de suivi et d'évaluation des partenaires nationaux. Quatre évaluations majeures seront réalisées au cours du cycle en lien avec les thématiques suivantes : survie et développement de l'enfant, éducation de base, malnutrition et mariage des enfants.

Annexe

Cadre de résultats et de ressources

Programme de coopération entre le gouvernement du Bénin et l'UNICEF, 2019–2023

Convention relative aux droits de l'enfant: Articles 2, 3, 5, 8, 12, 13, 18, 20, 23, 28, 32 et 40

Priorités Nationales / Objectifs de développement durable : 1-6, 10 et 16

Agenda 2063 de l'Union Africaine: Aspirations 1 et 3

Programme d'Action du Gouvernement 2016-2021: Piliers 1, 2 et 3

PNUAD (projet)

Domaines prioritaires stratégiques du PNUAD impliquant l'UNICEF :

1. Promotion d'une croissance économique inclusive, forte et durable

Indicateur:

Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans.

2. Renforcement du capital humain

Indicateurs:

Couverture des services de santé essentiels.

Proportion d'enfants et de jeunes : en cours élémentaire ; en fin de cycle primaire ; et en fin de 1^{er} cycle du secondaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en (i) lecture et (ii) mathématiques, par sexe.

Proportion de femmes, d'enfants et d'adolescents victimes de violences, d'abus et d'exploitation, ayant eu recours aux services sociaux de prise en charge, par type, par âge et par sexe.

Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés de façon sûre, notamment des équipements pour le lavage des mains avec de l'eau et du savon.

Proportion de la population couverte par la protection sociale (différents seuils et systèmes), par âge et par sexe.

3. Consolidation de la démocratie, état de droit et promotion de la bonne gouvernance

Indicateurs:

Proportion de victimes de violences au cours des 12 derniers mois, ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres instances officielles chargées du règlement des différends.

Objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF 2018-2021 : 1-5

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR ¹) et cibles (C ²)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					Ressources ordinaires (RO)	Autres ressources (AR)	Total
Survie et développement de l'enfant							
1. D'ici à la fin 2023, les femmes enceintes, les femmes allaitantes, les nouveau-nés, les filles et garçons de moins de 5 ans, les adolescents et les communautés les plus vulnérables utiliseront de façon accrue des services offrant la prise en charge intégrée des maladies de l'enfant, les soins aux nouveau-nés, le WASH, le programme VUE Plus et l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants aux niveaux communautaire et institutionnel.	Pourcentage de naissances vivantes assistées par du personnel de santé qualifié* DR : 77,2 % C : 85 %	Enquête en grappes à indicateurs multiples (MICS)/ Enquête démographique et de santé (EDS)	1.1 Le système de santé et les autorités au sein des zones sanitaires dans les départements ciblés disposent de capacités accrues pour la budgétisation, la planification, la coordination et la gestion des produits de santé essentiels. 1.2 Les structures sanitaires et les municipalités disposent de capacités accrues pour offrir équitablement, au niveau communautaire, des services de qualité intégrés WASH et de santé de l'enfant. 1.3 Les structures sanitaires disposent de capacités accrues pour offrir équitablement des services VUE Plus de qualité. 1.4 Les structures sanitaires disposent de capacités accrues afin d'offrir des services de soins de qualité pour une prise en charge intégrée de l'enfant, y compris dans les situations humanitaires. 1.5 Les structures sanitaires et les écoles disposent de services d'eau salubre, d'hygiène et	Ministère de la santé Nations Unies Renforcement de la nutrition Partenaires techniques et financiers Secteur privé Société civile	14 497	41 395	55 892
	Pourcentage d'enfants ayant reçu la première dose de vaccin contre la rougeole DR : 70,8 % C : 95 %	MICS/EDS					
	Pourcentage d'enfants vaccinés contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos/Vaccin combiné PENTA 3 ayant atteint une couverture d'au moins 80 % à chaque niveau communal DR : 35 % C : 100 %	Enquête sur la couverture vaccinale Formulaire commun de présentation de rapports de l'UNICEF et de l'OMS Enquête nationale sur la couverture vaccinale (estimations OMS/UNICEF) MCIS					
	Pourcentage d'enfants avec symptômes d'infections respiratoires aiguës (dans les deux dernières semaines) qui ont reçu des antibiotiques appropriés DR : 15,9 % C : 45 %	MICS/EDS					

¹ Année de référence non communiquée, toutes les données concernent 2014

² Lorsqu'aucune date cible n'est spécifiée, l'échéance est fixée à 2023

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR ¹) et cibles (C ²)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis)		
					RO	AR	Total
	Pourcentage de nourrissons de moins de 5 mois exclusivement nourris au lait maternel DR : 41,4 % C : 60 %	MICS/EDS	d'assainissement et les communautés ont les capacités de prévention, de préparation et de réponse aux urgences.				
	Pourcentage de filles et de garçons (jusqu'à 14 ans) et d'adolescents (entre 10 et 19 ans) vivant avec le VIH ayant reçu leur traitement anti rétroviral DR : 32% C : 90 %	Rapports du Programme national de lutte contre le sida					
	Pourcentage d'enfants alimentés avec un nombre minimum de groupes d'aliments DR : 25,3 % C : 48 %	MICS/EDS					
	Nombre de personnes pratiquant encore la défécation à l'air libre DR : 5 988 809 C : 4 260 000	MICS/EDS Programme de suivi conjoint (OMS/UNICEF) pour l'hygiène, l'assainissement et l'approvisionnement en eau					
Éducation de base de qualité							
2. D'ici à la fin 2023, les filles et les garçons de 3 à 17 ans, notamment les plus marginalisés, bénéficieront davantage des services d'éducation de base de qualité, y compris en situation d'urgence.	Proportion d'enfants et de jeunes (par sexe) qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture et mathématiques a) en cours élémentaire ; b) en fin de cycle primaire ;	Programme d'Analyse des systèmes éducatifs de la Conférence des ministres de l'éducation des pays ayant le français en partage (Confemen)	2.1 Les filles, les garçons, les parents et les communautés vivant dans les départements ciblés disposent de capacités renforcées pour la scolarisation et le maintien des enfants de 3 à	Ministère de l'éducation UNESCO Banque Mondiale	5 523	8 647	14 170

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR ¹) et cibles (C ²)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
	<p>c) en fin de 1er cycle du secondaire DR (2015) : Lecture a) 10 % b) 51,7 % c) 28,1 %</p> <p>Mathématiques a) 35 % b) 39,8 % c) 9,6 %</p> <p>C : Lecture a) 25 % b) 60 % c) 60 %</p> <p>Mathématiques a) 50 % b) 50 % c) 50 %</p>	<ul style="list-style-type: none"> Ministère des enseignements secondaire, technique et de la formation professionnelle 	<p>17 ans dans le système éducatif de base.</p> <p>2.2 Les municipalités des départements ciblés et le Gouvernement disposent de capacités accrues pour offrir des services d'éducation de base à plus de filles et de garçons de 3 à 17 ans, surtout aux plus marginalisés.</p> <p>2.3 Les acteurs du système éducatif au niveau central et dans les départements ciblés disposent de capacités accrues pour assurer la qualité de l'éducation de base.</p> <p>2.4 Les acteurs du système éducatif disposent de capacités de production et d'utilisation des informations éducatives pour la planification, le suivi et l'évaluation des politiques et stratégies ainsi que pour la définition et la mise en œuvre des normes et standards adaptés aux spécificités locales.</p>				
	<p>Indice de parité Primaire : DR : 0,95 C : 0,98 Secondaire : DR : 0,76 C : 0,80</p>	MICS/EDS					
	<p>Proportion des enfants déscolarisés (préscolaire, primaire et premier cycle du secondaire) <u>Préscolaire</u> Garçons DR : 81,8 % C : 70 % Filles DR : 78,6 % C : 68 %</p>	MICS/EDS					

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR ¹) et cibles (C ²)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
	Total 80,3 % <u>Primaire</u> Garçons DR : 23,1 % C : 17 % Filles DR : 27,3 % C : 20 % Total DR : 25,1 % C : 19 % <u>Secondaire (1^{er} cycle)</u> Garçons DR : 31,2 % C : 25 % Filles DR : 44,8 % C : 30 % Total DR : 37,6 % C : 29 %						
Protection de l'enfance							
3. D'ici à la fin 2023, les enfants, en particulier les adolescents, vivront dans un environnement où ils seront à l'abri de toutes les formes de violences et d'abus sexuels, notamment le mariage et l'exploitation économique, et bénéficieront davantage de services de protection, y compris en situation d'urgence.	Pourcentage de filles et femmes âgées de 20 à 24 ans mariées/en union avant 18 ans DR : 30,4 % C : 25 %	MICS	3.1 Les institutions nationales, départementales et municipales ont des capacités pour planifier, budgétiser, mettre en œuvre, coordonner, suivre et évaluer les interventions et veiller à l'application des lois et des politiques selon une approche intégrée pour assurer un environnement protecteur aux enfants. 3.2 Les structures de protection de l'enfance aux niveaux national, départemental et municipal et les services sociaux de base sont à même d'offrir des services performants en matière de prévention et de prise en charge à destination des enfants à	Ministères : affaires sociales ; intérieur ; enseignement secondaire ; travail ; justice ; planification Société Civile Jeunesse/Femmes Partenaires bilatéraux Nations Unies Secteur Privé	6 240	5 430	11 670
	Pourcentage d'enfants de 5 à 17 ans travaillant DR : 52,5 % C : 45 % Enfants impliqués dans les pires formes de travail DR : 39,6 % C : 32,5 % Filles DR : 35,0 % C : 30 % DR : 35,0 % C : 30 %	MICS					

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR ¹) et cibles (C ²)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
	Garçons DR : 43,7 % C : 35 %		risque ou victimes de violences ou d'abus sexuels, contraints au mariage et exploités économiquement.	Ministère de la santé, UNFPA, OMS			
	Nombre de filles et garçons ayant subi des violences (portées à la connaissance des services sanitaires, sociaux ou judiciaires/d'application de la loi) DR : 17 368 (2017) C : 222 925 (2021)	Données sectorielles	3.3 Les enfants, adolescents, parents, membres de la communauté, chefs traditionnels et chefs religieux des départements ciblés ont des capacités accrues pour promouvoir l'abandon des normes et pratiques préjudiciables et sont capables d'identifier, prévenir et rapporter les cas de violence/abus.				
Politiques sociales							
4. D'ici à la fin 2023, plus de filles/garçons et d'adolescents parmi les plus défavorisés auront un accès équitable aux services sociaux de base, notamment en matière de protection sociale.	Proportion d'enfants vivant dans une situation de pauvreté monétaire DR : 43 % C : 36,4 %	Enquête Modulaire Intégrée sur les conditions de vie des ménages, MICS	4.1 Les structures nationales et locales ont des capacités améliorées d'analyse des données fiables et ventilées pour l'élaboration, le suivi et l'évaluation des politiques et programmes sociaux inclusifs et sensibles au genre.	INSAE Ministère de la planification et du développement Ministères sectoriels	5 188	110	5 298
	Proportion d'enfants souffrant d'au moins trois privations DR : 64,5 % C : 60 %	Analyse nationale du chevauchement des privations multiples					
	Part des dépenses publiques affectées à la santé, à l'éducation et/ou à la protection sociale DR : 30 % C : 33 %	Analyse du budget et des dépenses de l'État, Système Intégré de Gestion des Finances Publiques	4.2 Les acteurs nationaux et locaux ont des capacités améliorées pour la conception, la coordination et le pilotage des systèmes de protection sociale intégrés et des politiques sociales inclusives et sensibles au genre.	Ministère des finances Nations Unies Banque Mondiale			
	Proportion de la population couverte par les systèmes de protection sociale DR : 8.4 % C : 18 %	Rapport de suivi des objectifs de développement durable	4.3 Les acteurs nationaux et locaux sont mieux équipés pour une mobilisation accrue, une programmation équitable et une gestion efficiente des ressources publiques liées aux enfants avec la participation de la société	Social Watch			

Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR ¹) et cibles (C ²)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en milliers de dollars des États-Unis) Ressources ordinaires (RO) Autres ressources (AR)		
					RO	AR	Total
			civile, des femmes, des adolescents et des jeunes.				
5. Un programme de pays correctement développé, efficacement géré permet d'atteindre les résultats escomptés pour les enfants vulnérables.	Indice de la performance du Bureau à la fin de chaque année DR : 0,884 (2017) C : 0,90	Tableau de bord des résultats	5.1 L'UNICEF et ses partenaires ont la capacité de planifier et suivre la mise en œuvre du programme. 5.2 L'UNICEF et ses partenaires disposent d'outils et de ressources pour assurer un plaidoyer, communiquer en externe et établir des partenariats pour promouvoir les droits des enfants.	Gouvernement Nations Unies OSC Partenaires techniques et financiers	8 992	1 000	9 992
	Ratio des évaluations classées au moins comme « satisfaisantes » au cours du cycle DR : 0/4 (2017) C : 4/4	Système mondial de contrôle des évaluations	5.3. L'UNICEF et ses partenaires disposent d'un mécanisme de coordination efficace pour renforcer les synergies intersectorielles.				
	Nombre d'initiatives mobilisant les partenaires et/ou coalitions de la société civile visant à plaider conjointement avec l'UNICEF en faveur des enfants au cours du cycle DR : 0 C : 100	Mécanisme de suivi interne concernant les partenariats					
Total des ressources					40 440	56 582	97 022